

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 18 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 12 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

Nombre de conseillers présent(s) : ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GAUTIER Éric, GUYON Loïc, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 5 (BLANCHIN Jacques donne pouvoir à BERGERET Pierre, BOULAY Christine donne pouvoir à JELEFF Michèle, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à JANNIN Pierrick)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2 (JOURDAN Milouda, MONTOYA Marc-Antoine)

Le secrétariat a été assuré par : BOURGOGNON Henri

Objet : Affectation du solde de fonctionnement 2024 – Budget Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines, Finances Numérique, Affaires générales et Vie économique du 5 juin 2025 ;

Agence de Recueil des Signatures
069-216902445-20250625-2025-35-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Vu l'exposé en séance présentant les résultats du compte administratif 2024 du budget principal de la Ville ;

Considérant l'excédent de fonctionnement enregistré au compte administratif 2024 (2 423 596,40 €)

Considérant la nécessité d'affecter cet excédent de la section de fonctionnement 2024 de la manière suivante :

- Au financement de la section de fonctionnement 2025 à hauteur de 500 000 € ;
- Au financement de la section d'investissement 2025 à hauteur de 1 923 596,40 €.

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

1) **DECIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2024 (2 423 596.40 €) au financement de la section de fonctionnement 2025 à hauteur de 500 000 € et au financement de la section d'investissement 2025 à hauteur de 1 923 596.40 € via le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 18 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :



Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



BOURGOGNON Henri
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250625-2025-35-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2025